



SMS Valable en tant que reconnaissance de dette ?

Par Fabien_65

Bonjour,

Mon problème est le suivant : Mon ex copine souhaite engager une procédure contre moi car je lui dois de l'argent (750 ?). Cependant, étant étudiant, je n'ai pas les moyens de payer cette somme. Elle m'affirme qu'elle a en sa possession des sms venant de moi où je dit que je vais lui rembourser cette somme (je précise que cela s'est passé au cours de l'été 2019). Je voulais donc savoir si un sms pouvait faire office de reconnaissance de dette et quels étaient les risques que j'encourrais ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par chance

Comme vous devez la rembourser, vous lui proposez des mensualités par exemple de 62, 50 sur un an